



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT DU JURY

Concours : CAPET EXTERNE ET CAFEP-CAPET

Section : ESTHÉTIQUE-COSMÉTIQUE

Session : 2022

**Rapport de jury présenté par : Sabine CAROTTI, inspectrice générale de
l'éducation, du sport et de la recherche
Présidente de jury**

Sommaire

1. Renseignements statistiques	Page 3
2. Epreuve d'admissibilité	Page 4
3. Epreuve d'admission	Page 9
Conclusion générale	Page 11

INTRODUCTION

Le concours externe de recrutement de professeurs certifiés en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique, institué par le décret du 4 juillet 1972 est organisé conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 janvier 2021 dans la section esthétique-cosmétique.

Conformément à l'arrêté du 15 octobre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés, la première session « section esthétique-cosmétique » s'est déroulée en 2022.

Elle comporte deux épreuves d'admissibilité (une épreuve écrite disciplinaire, coefficient 2, et une épreuve écrite disciplinaire appliquée, coefficient 2) et deux épreuves d'admission (une épreuve de leçon, coefficient 5, et une épreuve d'entretien, coefficient 3).

Le présent rapport de jury précise pour chaque épreuve les attendus et les principaux conseils s'appuyant sur les constats de cette session.

1. Statistiques :

1.1 CAPET

Effectifs

Candidats inscrits : 24

Candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité : 6

Candidats admissibles : 6

Candidats présents aux épreuves orales d'admission : 4

Candidats admis : 1

Épreuves d'admissibilité

Meilleure moyenne : 13.77

Moyenne générale des candidats admissibles : 9,95

Épreuve d'admission

Meilleure note : 11.31

Moyenne générale des candidats admissibles : 8.38

Ensemble des épreuves (admissibilité et admission)

Meilleure moyenne : 12.13

Moyenne générale des candidats admis : 12.13

1.2 CAFEP

Effectifs

Candidats inscrits : 17

Candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité : 7

Candidats admissibles : 5

Candidats présents à l'épreuve orale d'admission : 5

Candidats proposés pour l'admission : 2

Épreuves d'admissibilité

Meilleure moyenne : 15.93

Moyenne générale des candidats admissibles : 13.85

Épreuve d'admission

Meilleure note : 16.38

Moyenne générale des candidats admissibles : 14.41

Ensemble des épreuves (admissibilité et admission)

Meilleure moyenne : 15.8

Moyenne générale des candidats admis : 15.5

2. Epreuves d'admissibilité

2.1. Epreuve écrite disciplinaire

2.1.1 Définition de l'épreuve

Extraits de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique - NOR: MENH2033184A

L'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de mobiliser l'ensemble de ses connaissances scientifiques et technologiques, d'exploiter les documents qui lui auront été fournis pour construire un développement structuré, argumenté dans le cadre d'un sujet de synthèse relatif aux disciplines fondamentales alimentant les champs de la spécialité. Selon le cas, le sujet pourra être élargi aux dimensions sociétales, à l'histoire des sciences ou à tout autre domaine en lien avec les disciplines alimentant les champs de la spécialité.

Durée : cinq heures. Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Remarque : *pour les 2 épreuves d'admissibilité et pour la première épreuve d'admission, certains documents fournis par le jury peuvent être rédigés en langue anglaise, compte tenu de leur nature scientifique.*

2.1.2. Compétences évaluées

L'évaluation porte sur les compétences suivantes :

- cerner et présenter les attendus du sujet ;
- mobiliser les connaissances scientifiques et technologiques indispensables au traitement du sujet ;
- exploiter les documents fournis ;
- argumenter ;
- construire un développement structuré ;
- mobiliser l'histoire des sciences, élargir l'analyse vers des dimensions culturelles, environnementales ou économiques ;
- s'exprimer.

2.1.3. Conseils méthodologiques et généraux

L'écrit est structuré avec une introduction, un développement construit autour de parties articulées et une conclusion, selon un plan identifié.

L'introduction permet d'inscrire le sujet dans un contexte, éventuellement de définir les notions et principes incontournables afin de formuler une problématique et annoncer le plan. Cette problématique annonce les différents aspects du sujet.

Le développement se construit autour des éléments de réponse à cette problématique.

La mobilisation de connaissances est indispensable et doit se faire au profit d'une argumentation. Ainsi, la copie ne doit pas se réduire, ni à une juxtaposition de connaissances, ni à une simple présentation des documents du sujet.

Le développement doit conduire à une réflexion critique sur la thématique proposée.

La conclusion apporte une réponse synthétique à la problématique, associée à une ouverture pertinente.

2.1.4. Attendus du sujet

Le sujet de l'épreuve porte sur « la pollution et la peau ».

Dans un premier temps, il s'agit de montrer comment la pollution altère les protections naturelles de la peau. Ensuite, l'argumentation doit montrer l'intérêt de différentes solutions

proposées en esthétique cosmétique permettant de lutter contre les effets des agents polluants et de répondre aux attentes et besoins du consommateur. Sept documents annexés apportent aux candidats des éléments de réflexion dans les domaines de la biologie cutanée, de la cosmétologie, de l'esthétique et de la technologie des appareils.

L'objectif du sujet est de démontrer l'impact de la pollution sur la peau et sur ses annexes.

Il est attendu dans le développement une présentation des différents polluants atmosphériques, une description des altérations de la peau et de ses annexes au regard des mécanismes biologiques naturels de la peau.

En transition de cette première partie, les candidats peuvent évoquer les enjeux majeurs du secteur de l'esthétique cosmétique liés à la pollution ainsi que la prise en compte des besoins et attentes des consommateurs.

La seconde partie de ce sujet permet le développement des solutions cosmétiques, esthétiques et technologiques. Il est attendu que chaque solution soit décrite précisément en lien avec les atteintes biologiques causées par la pollution.

L'analyse détaillée du document 5, présentant la composition et les revendications de trois produits cosmétiques permet d'initier une réflexion sur les diverses solutions cosmétiques présentes sur le marché. Ce document contient des informations qui conduisent les candidats vers une transposition de leurs connaissances.

Une étude des différentes techniques esthétiques (produits, accessoires, protocoles de soin...) et technologiques diminuant les effets de la pollution sur la peau, y compris le vieillissement, peut être évoquée. Le document 7 permet de présenter et d'analyser un appareil multifonction et de guider les candidats vers d'autres technologies innovantes.

Une ouverture traitant de la surconsommation ou du développement durable est attendue. Les candidats peuvent élargir l'analyse par une critique des solutions y compris celles présentées dans les annexes.

2.1.5. Analyses et remarques du jury

Le jury a apprécié, pour certaines copies :

- un développement selon un plan structuré,
- la présence de liens et des transitions logiques entre les différentes parties,
- le niveau satisfaisant d'orthographe et de syntaxe,
- la maîtrise des connaissances scientifiques,
- la capacité à faire preuve d'esprit de synthèse,
- la synergie entre les solutions cosmétiques, esthétiques et technologiques.

Le jury a relevé les fragilités suivantes :

- des difficultés à cerner le sujet et à dégager une problématique,
- une mobilisation insuffisante des connaissances scientifiques et technologiques indispensables au traitement du sujet,
- des hors-sujets et digressions,
- une étude et une analyse peu approfondies des documents,
- un manque de rigueur et de pertinence dans l'argumentation,
- une absence ou un manque de pertinence dans les questionnements,
- des difficultés dans l'expression.

Le jury conseille :

- de mettre en évidence la problématique et d'y répondre,
- d'approfondir et d'actualiser ses connaissances scientifiques et technologiques,
- d'analyser pertinemment l'ensemble des documents fournis et d'élargir la réflexion,

- d'argumenter rigoureusement en utilisant un vocabulaire scientifique et technologique,
- de soulever des questionnements de dimensions culturelles ou RSE ou économiques...

Les connaissances mobilisées doivent correspondre à celles attendues pour le concours. Une veille scientifique et technologique est indispensable.

La maîtrise de la langue (orthographe, syntaxe et vocabulaire) est un pré-requis élémentaire.

2.2 Épreuve écrite disciplinaire appliquée

2.2.1 Définition de l'épreuve

Extraits de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique - NOR : MENH2033184A

L'épreuve place le candidat en situation de produire une analyse critique de documents puis de construire une séquence pédagogique à partir d'un sujet donné par le jury.

Elle permet de vérifier l'aptitude du candidat, à partir d'un dossier documentaire scientifique et technique, à conduire une analyse du dossier fourni et à proposer une séquence pédagogique en lien avec un cahier des charges donné spécifiant le cadre de mise en œuvre et qui pourra faire appel à une réflexion sur les enjeux éducatifs, économiques, éthiques, écologiques, sociétaux, etc.

La séquence pédagogique s'inscrit dans les programmes des enseignements technologiques du lycée d'enseignement général et technologique et, le cas échéant, dans les référentiels des sections de techniciens supérieurs.

Durée : cinq heures. Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Remarque : *pour les 2 épreuves d'admissibilité et pour la première épreuve d'admission, certains documents fournis par le jury peuvent être rédigés en langue anglaise, compte tenu de leur nature scientifique*

2.2.2 Compétences évaluées

L'évaluation porte sur les compétences suivantes :

- mobiliser des connaissances indispensables au traitement du sujet ;
- exploiter un dossier documentaire scientifique et technique ;
- respecter le cahier des charges pédagogique ;
- construire une séquence pédagogique cohérente et argumentée en lien avec l'analyse du dossier documentaire ;
- réfléchir aux enjeux éducatifs, éthiques, écologiques, sociétaux, etc ;
- s'exprimer.

2.2.3 Conseils méthodologiques généraux

La préparation à cette épreuve nécessite une bonne connaissance des secteurs de l'esthétique, de la cosmétique et de la parfumerie, une maîtrise des savoirs scientifiques et techniques et une capacité à exploiter et à analyser des documents dans un contexte donné.

Une vue d'ensemble du sujet est indispensable afin de bien appréhender l'ensemble de la thématique. Les deux parties du sujet doivent être traitées de façon distincte mais être en lien avec la « thématique ». Une bonne gestion du temps est nécessaire entre l'exploitation des documents et la construction de l'argumentaire, de la séquence pédagogique.

En aucun cas, il ne s'agit de citer de manière isolée des théories, de recopier les annexes ou de faire des renvois vers celles-ci sans mise en évidence de ce que cela apporte à la réflexion développée.

Les attendus au regard de l'expression sur l'ensemble de la copie portent non seulement sur la syntaxe, l'orthographe, mais aussi sur un vocabulaire scientifique, technologique et pédagogique adapté.

2.2.4 Attendus du sujet

Le sujet comporte deux parties sur des problématiques actuelles liées à l'évolution éco-responsable du marché des cosmétiques.

Première partie : analyse de solutions et de documents techniques

Le dossier documentaire permet de développer 3 axes de réflexion :

- la présentation des profils de nouveaux consommateurs, leurs comportements d'achats et leurs attentes ;
- la croissance de la part du marché des produits cosmétiques éco-conçus, naturels, bios et labellisés ;
- la cohérence des stratégies marketing des distributeurs.

Au regard de la problématique et du dossier, trois enjeux peuvent être dégagés :

- la cohérence de l'assortiment par rapport aux tendances du marché ;
- la logique du référencement par rapport aux stratégies de l'entreprise de distribution ;
- la pertinence de la sélection des produits parmi l'éventail des offres fournisseurs.

Ces enjeux doivent être clairement posés en introduction et ainsi permettre de répondre à la problématique proposée, sans rompre le fil conducteur, et ceci jusqu'à la conclusion.

Seconde partie : séquence pédagogique

On attend :

- le respect du cahier des charges pédagogique pour l'élaboration d'une séquence pédagogique en BTS Métiers de l'Esthétique Cosmétique Parfumerie (MECP) option A Management liée à la thématique « Stratégie d'assortiment des produits cosmétiques » ;
- une connaissance du référentiel du BTS MECP et des méthodes pédagogiques ;
- la mise en lien avec l'analyse du dossier documentaire ;
- l'utilisation du dossier de façon pertinente (sélection des documents, des informations au regard des activités proposées) ;
- l'argumentation d'une démarche pédagogique complète, structurée en cohérence avec la compétence visée et les objectifs fixés ;
- l'intégration de la proposition de séquence dans le respect du cahier des charges du sujet;
- la présentation et la justification des objectifs à atteindre, les prérequis nécessaires, les choix didactiques et pédagogiques, les outils ou supports proposés dans la démarche.

2.2.5 Analyse et remarques du jury

Pour la première partie de l'épreuve, le jury a apprécié :

- les qualités de rédaction (syntaxe et orthographe) ;
- la présence d'une introduction et d'une conclusion ;
- la structuration des développements en lien avec les enjeux à faire émerger ;
- les liens de transition entre les parties ;

- les présentations synthétiques sous forme de tableaux, cartes mentales, etc.
- l'analyse rigoureuse de toutes les données du dossier documentaire ;
- l'actualisation des connaissances.

Pour certaines copies, le jury a relevé les fragilités suivantes :

- une problématique mal définie ;
- une juxtaposition de contenus relevant de « copié/collé » des annexes ;
- une analyse trop superficielle du dossier ;
- une absence de plan ;
- un manque de clarté dans la rédaction ;
- un niveau insuffisant de l'orthographe et de la syntaxe ;
- une manque de connaissances scientifiques, technologiques et professionnelles.

Le jury conseille de :

- proposer une introduction contextualisée, un développement construit autour de parties articulées et une conclusion ;
- définir les enjeux retenus en lien avec la problématique ;
- répondre à la problématique proposée ;
- mobiliser les connaissances indispensables et au niveau attendu du concours afin de construire son argumentation ;
- actualiser ses savoirs scientifiques et techniques ;
- conduire une réflexion critique sur la thématique proposée ;
- maîtriser la langue (orthographe, syntaxe et vocabulaire adapté).

La gestion du temps est un paramètre important à prendre en compte pour traiter l'intégralité du sujet.

Certaines copies ne sont pas suffisamment structurées. Un effort particulier doit être porté à la qualité de la rédaction ainsi qu'à la construction de la composition. L'expression écrite doit être de qualité. Une relecture de la copie est vivement conseillée.

Pour la seconde partie de l'épreuve

Le jury a apprécié, pour certaines copies :

- les fiches didactiques structurées et logiques ;
- le respect du cahier des charges ;
- la bonne utilisation du référentiel ;
- la contextualisation professionnelle de la séquence ;
- la maîtrise des bases pédagogiques ;
- les liens explicites avec le dossier documentaire.

Le jury a relevé les fragilités suivantes :

- la non inscription dans les spécificités du BTS MECP (stages, actions professionnelles, travaux pratiques pluridimensionnels, autres champs disciplinaires) ;
- l'absence de proposition d'activités adaptées à la séquence ;
- le manque d'argumentation des choix pédagogiques opérés ;
- l'insuffisance du vocabulaire pédagogique ;
- la méconnaissance de la démarche pédagogique.

Le jury conseille :

- de s'approprier le référentiel du BTS MECP ;
- de mettre à jour et d'actualiser les connaissances scientifiques et techniques

- de développer des méthodes pédagogiques et didactiques conformément aux exigences attendues en formation de BTS ;
- d'assister à quelques séances en BTS MECP et de rencontrer si possible des professeurs certifiés intervenant en BTS MECP.

3. Epreuves d'admission

3.1. Epreuve de leçon

Cette épreuve est définie dans l'Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique NOR : MENH2033184A.

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement.

Elle permet d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à animer une séance d'enseignement à partir d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné. Cette épreuve permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et de compétences pratiques.

La séance s'inscrit dans les programmes des enseignements technologiques du lycée d'enseignement général et technologique et, le cas échéant, dans les référentiels des sections de techniciens supérieurs. Elle prend appui sur les investigations, les analyses ou les productions effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques dans le cadre d'un environnement et d'activités techniques et/ou professionnels en lien avec la spécialité. Un dossier est fourni au candidat par le jury, comportant divers documents techniques ou professionnels (protocoles de manipulations, résultats expérimentaux, résultats d'enquêtes, fiches techniques, bilan d'actions, projets d'actions, etc.) et des documents pédagogiques.

L'épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec le jury.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, puis lors de l'entretien, à expliciter sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats qui lui ont permis de construire sa séance d'enseignement, à expliquer ses choix didactique, pédagogique et éducatif ainsi que pour la mise en activité et la construction des savoirs des élèves.

L'entretien avec le jury peut également aborder, en relation avec le thème de la séance, les interactions possibles avec d'autres disciplines, l'intérêt de la concertation, du travail en équipe, et plus généralement, la place de la discipline dans la formation de l'élève.

Pendant le temps de préparation, le candidat dispose des textes des programmes scolaires et des référentiels, et éventuellement d'autres documents.

Durée des travaux pratiques : quatre heures. Durée de l'épreuve : une heure maximum (exposé : trente minutes maximum ; entretien : trente minutes maximum). Coefficient : 5.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Remarque : *pour les 2 épreuves d'admissibilité et pour la première épreuve d'admission, certains documents fournis par le jury peuvent être rédigés en langue anglaise, compte tenu de leur nature scientifique*

Le jury a apprécié les candidats :

- ayant une bonne connaissance de la définition d'épreuve ;
- maîtrisant les compétences professionnelles et pédagogiques ;
- contextualisant la séance dans l'optique des différentes options ;
- mettant en évidence la mise en activité des étudiants dans une optique professionnelle ;
- proposant une séance rigoureuse et réaliste ;
- utilisant un outil de présentation informatique pertinent ;
- argumentant leurs choix pédagogiques.

Pistes d'amélioration

Le jury attend des candidats :

- une connaissance de la définition d'épreuve ;
- une connaissance des activités professionnelles d'un technicien supérieur ;
- une connaissance et une maîtrise des techniques esthétiques de niveau BTS ;
- une gestion du temps permettant de traiter l'ensemble du sujet ;
- une investigation consistant à expérimenter et comparer différentes techniques esthétiques afin de pratiquer une sélection dans un but pédagogique ;
- un réinvestissement de tout ou partie des investigations au niveau de la séance ;
- une séance contextualisée et structurée, présentant une mise en activité des étudiants répondant à un objectif pédagogique et professionnalisant ;
- un respect de la compétence visée par le sujet ;
- une maîtrise des notions scientifiques en lien avec les pratiques esthétiques ;
- une capacité à argumenter et à prendre du recul par rapport à leurs propositions ;
- une expression écrite et orale en lien avec les exigences de la fonction.

3.2. Epreuve d'entretien

Cette épreuve est présentée à l'article 8 ci-dessous de l'Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique NOR : *MENH2033184A*.

Art. 8. – *L'épreuve d'entretien avec le jury mentionnée à l'article 7 porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation. L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury. La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :*

- *s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;*
- *faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.*

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Durée : trente-cinq minutes; coefficient 3.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

Première partie :

Pour certains candidats, le jury a pu apprécier :

- la communication claire, fluide et dynamique ;
- l'annonce d'un plan en lien direct avec les attendus ;
- la mise en relief des parcours et expériences professionnels en exploitant les compétences développées.

L'expression des motivations et la capacité à se projeter dans le métier ont constitué une réelle plus-value.

Deuxième partie :

Les meilleurs candidats ont su :

- se positionner comme agent de l'État représentant de l'institution ;
- proposer des analyses adaptées aux situations d'atteintes des valeurs de la République ;
- argumenter les solutions proposées ;
- faire partager ces valeurs et exigences au sein de la classe.

Le jury a apprécié la connaissance des instances d'un établissement, de l'Institution et de ses ressources (experts, partenariats, documentation, réglementation) dans la gestion des situations proposées.

Pistes d'amélioration

Une meilleure compréhension et une préparation plus approfondie de l'épreuve par les candidats devraient permettre de remédier aux points suivants :

Première partie :

Les cinq premières minutes de présentation servant de base à l'entretien doivent permettre de rebondir et de susciter le questionnement sur le parcours du candidat. Cet exposé a trop souvent consisté en une liste de diplômes et d'expériences sans mettre en exergue l'une d'entre elles. Les candidats ont peu explicité les bénéfices de leurs diverses expériences. Il en est de même pour les compétences professionnelles acquises, tout au long de leur cursus. Les éléments de motivation à devenir enseignant sont rarement évoqués.

Deuxième partie :

Le jury conseille aux candidats :

- de prendre le temps d'analyser les situations professionnelles exposées ;
- de reformuler chaque contexte pour se l'approprier ;
- d'éviter les analogies avec des situations vécues ;
- de proposer des solutions respectant les procédures ;
- de se projeter dans les situations proposées.

Les candidats doivent connaître :

- les fondements légaux (droits et obligations des fonctionnaires) ;
- la réglementation (ex : règlement intérieur) ;
- les valeurs de la République dans leurs différentes déclinaisons ;
- le système éducatif, ses acteurs et le rôle de chacun ;
- l'organisation d'un établissement et ses instances.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Il est important de préciser qu'un candidat au concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique, section esthétique-cosmétique, doit avoir une réelle maîtrise du champ disciplinaire et de sa didactique au niveau post-baccalauréat. Il doit ainsi être en capacité d'appréhender les finalités et les exigences des formations en BTS MECP ainsi que les méthodes pédagogiques adaptées à un public d'étudiants. Une bonne maîtrise et une actualisation des savoirs scientifiques et techniques ainsi que l'utilisation du numérique, est indispensable.

Le jury félicite les candidats pour leur réussite à cette première session.

*Le jury tient à remercier, monsieur le Proviseur, madame la Directrice Déléguée aux Formations Professionnelles et Technologiques et tout le personnel technique du lycée Elisa Lemonnier à Paris, qui a œuvré à la bonne réussite de ce concours.
Ce concours s'est déroulé dans d'excellentes conditions pour tous les candidats.*